

L'histoire

«Maître Schtroumpf à Vevey»

Yelmarc Roulet

Dans le feuilleton-tempête qui risque d'emporter le ministre français Eric Woerth en raison de ses liens avec la milliardaire Liliane Bettencourt, un nouveau personnage est apparu: «Maître Schtroumpf, notaire à Vevey».

C'est ainsi en tout cas qu'est désigné sur le site d'investigation Mediapart l'homme qui veille sur l'un des comptes que la riche Française détient en Suisse. Ce site distille jour après jour les enregistrements clandestins des conversations téléphoniques entre Mme Bettencourt et son gérant de fortune Patrice de Maistre. «J'ai vu le notaire qui s'occupe de ça, expliquait-il en novembre dernier à la propriétaire de l'Oréal. Il faut qu'on enlève ce compte de Suisse.» Juste avant de devoir lui rappeler qu'elle a quand même 65 millions d'euros sur ce compte.

Dans la blogosphère, où les rebondissements et nouveaux détails sur le scandale politico-financier font bouillir de rage, l'existence de Maître Schtroumpf était mardi répétée ubi et orbi.

Maître Schtroumpf? Il n'y a aucun notaire de ce nom à Vevey. S'agirait-il alors de Me Jean-Daniel Rumpf, le professionnel au patronyme le plus proche? Du coup, le financier de Mme Bettencourt aurait confondu dans son esprit gnomes de Zurich et personnages de Peyo...

Me Rumpf est un notaire connu à Vevey. Ses cours sur l'art de bien préparer sa succession sont appréciés. Il jouit dans la région de tous les attributs de la notabilité. Il appartient ou a appartenu au Parti libéral, au Lions Club, à une société immobilière et, *last but not least*, à la commission des costumes de la dernière Fête des Vignerons.

Est-ce lui qu'a rencontré il y a quelques mois le gérant de Mme Bettencourt? En vue de transférer à Hongkong, Singapour ou en Uruguay le compte ouvert dans une banque veveysanne par celle qui est aussi une actionnaire importante de Neslé?

Nous ne le saurons pas. Me Rumpf répond courtoisement à nos demandes en opposant le secret professionnel. «Je n'aurais même pas le droit de dire que vous m'avez appelé», précise-t-il. Quoi qu'il en soit, le rôle de «Maître Schtroumpf notaire à Vevey» devrait bientôt toucher à son terme. Liliane Bettencourt a annoncé il y a quelques jours la régularisation de ses comptes en Suisse et autres avoirs non déclarés à l'étranger.

Brèves

Genève

● Le Conseil municipal de Genève a accepté un crédit d'étude pour la création de 200 rues piétonnes. Furieux qu'un premier crédit soit encore en attente devant une commission, les Verts ont proposé ce texte. La manœuvre serait juridiquement problématique, et un vote sur la première demande de crédit devra avoir lieu. Mais le délai rétroactif a déjà été ouvert, a décidé le magistrat Rémy Paganì. (LT)

Neuchâtel

● Le Grand Conseil va être saisi d'une motion UDC relative à la possibilité de destitution des conseillers d'Etat. Présentée mardi, la motion sera examinée mercredi si l'urgence est acceptée. (ATS)

Animaux

● Tout transit à travers la Suisse d'animaux destinés à l'abattage doit être interdit. La commission de la science des Etats veut aller plus loin que le National qui était prêt à les autoriser par rail et avion. (ATS)

Lausanne-Genève en dix minutes

Transports Un ingénieur zurichois propose d'utiliser la technologie de la sustentation magnétique, en service en Allemagne et à Shanghai, pour rapprocher les deux villes lémaniques à l'aide de trains ultrarapides



Images de synthèse du projet SRE. Le train à sustentation magnétique pourrait atteindre les 360 km/h. Dès lors, un trajet Berne-Zurich prendrait à peu près 15 minutes.

Bernard Wuthrich, Zurich

Lausanne-Genève en dix minutes? Pour l'ingénieur Niklaus H. König, ce n'est pas une utopie. Et ce n'est pas en ressuscitant Swissmetro qu'il compte atteindre cet objectif, mais un nouveau projet nommé SwissRapid Express (SRE). Oust. Inspiré de la technologie expérimentée par le Transrapid allemand et exploitée à Shanghai avec le Maglev, ce projet est porté par le bureau d'ingénieur zurichois dont il est le patron. Comme Swissmetro, il s'agit d'un projet utilisant la sustentation magnétique (LT du 25.06.2010). Mais la différence avec le projet conçu naguère dans les locaux de l'EPFL est qu'il ne s'agit pas ici d'une ligne souterraine et sous vide d'air mais d'une construction aérienne.

Au départ, Niklaus H. König et ses partenaires ont lancé l'idée de relier Berne à Zurich par une ligne aérienne à sustentation magnétique. Le projet de SRE est d'ailleurs assez avancé. Un budget a été calculé: 9,7 milliards de francs. Un business plan détaillé a été élabo-

ré. Un tarif a été estimé: pour une durée estimée à environ 15 minutes, le trajet Berne-Zurich devrait coûter une quarantaine de francs «selon les prix d'aujourd'hui», nuance Niklaus H. König. Un tracé a été esquissé: il longerait l'autoroute A1 sur quelque 135 kilomètres. Des contacts ont été pris, avec l'Office fédéral des transports (OFT) et avec les CFF, «qui seraient notre partenaire idéal, mais il peut y en avoir d'autres», précise-t-il.

Les priorités sont toutefois ailleurs. Entre Berne et Zurich, on vient tout juste de mettre en service une ligne classique à grande vitesse qui a ramené le temps de parcours au-dessous d'une heure. Et les autorités fédérales sont en train de se creuser la tête pour trouver des moyens financiers qui permettront de rendre l'ensemble du réseau plus performant, sous la forme d'un nouveau programme nommé Rail 2030.

Niklaus H. König propose ici une première réponse: le financement du SRE serait entièrement privé. Il ne s'agirait pas d'un «partenariat public-privé» (PPP) comme on l'en-

tend généralement, mais d'un projet conçu et financé par des privés pour lequel les pouvoirs publics ne joueraient qu'un rôle d'accompagnement (autorisations, cadre légal, impulsions, etc.). Ce modèle porte un nom: il s'agit d'un «investissement privé pour un intérêt public» (PI2, selon l'acronyme anglais).

Le financement du SwissRapid Express serait entièrement privé, selon son promoteur

La situation se présente autrement entre Lausanne et Genève. Les besoins en infrastructures de transport sont établis. Mais les réalisations tardent. C'est pourquoi Niklaus H. König et ses partenaires se sont provisoirement détournés de Berne-Zurich pour s'intéresser à l'axe Lausanne-Genève. «C'est peut-être là que se construira le premier

SRE de Suisse», confie-t-il dans son bureau du Technopark de Zurich.

Il imagine une ligne aérienne construite sur des piles hautes de cinq mètres qui longerait l'autoroute sur une soixantaine de kilomètres à une vitesse moyenne de 360 km/h. Temps de parcours visé: 10 minutes. Un peu plus si l'on prévoit des arrêts intermédiaires à Morges et à Nyon, ce qui, précise cet ancien cadre des CFF et de l'OFT, dépendra du bassin d'usagers et du développement régional. Idéalement, les rames pourraient se suivre au rythme d'une toutes les cinq minutes. Chacune pourrait être composée de six wagons de cent voyageurs.

On n'est cependant qu'au début des réflexions. Le business plan n'est pas fait, «mais celui que nous avons préparé pour Berne-Zurich contient déjà beaucoup d'éléments de base», commente Niklaus H. König. Il se veut optimiste: «Quand je vois ce qui s'est passé avec Swissmetro, je constate que l'intérêt pour ce genre de projets est grand.»

La ligne serait-elle simple ou double? «Nous pourrions envisager

un seul rail et croiser dans les gares. Nous verrons lors des études de faisabilité. A long terme, toutefois, nous souhaitons proposer une double voie aérienne entre Genève et Winterthour», ajoute l'ingénieur zurichois.

Il assure que l'emprise au sol est bien moindre que celle d'une ligne classique car, sous les piles, les terrains peuvent être exploités, par exemple pour l'agriculture. «Les besoins en terrain sont six fois moins élevés que pour une double voie ferroviaire classique et vingt fois moins élevés que pour une autoroute», estime-t-il.

S'il se concrétise, le projet sera réalisé selon la technique mise au point par le constructeur allemand ThyssenKrupp, mais sous licence avec des partenaires suisses. On n'y est toutefois pas encore. Si Niklaus H. König évoque, dans son business plan, une mise en service autour de 2020, il sait que les études, les procédures et le travail de conviction prennent beaucoup de temps en Suisse. Surtout pour un projet qui ne s'inscrit pas dans la politique officielle.

Un vieillard est condamné à finir ses jours en prison

Abus sexuels Pour avoir violé l'enfant qu'il avait adoptée aux Philippines, l'octogénaire a écopé d'une peine de 10 ans

Devant la justice

Ses 86 ans, ses douleurs musculaires et sa probable démence sénile n'ont pas empêché la Cour d'assises de Genève. Reconnu coupable d'abus sexuels répétés sur sa fille adoptive, le vieil homme a finalement été condamné à une peine de 10 ans de réclusion.

Le procès de ce ressortissant franco-suisse avait été interrompu le 18 juin dernier en raison d'un malaise. Hospitalisé aux urgences, puis en psychiatrie, Charles B. a pu se pré-

senter mardi matin pour prendre la parole en dernier. Une fois encore, l'intéressé a déclaré que toutes ces accusations ne sont que pur mensonge. C'est ce qu'il a soutenu tout au long de la procédure alors que ses deux autres filles, biologiques, ont raconté avoir subi les mêmes souffrances dans un lointain passé désormais couvert par la prescription.

Dans ses considérants, la Cour relève que la faute de Charles B. est d'une gravité rarement atteinte. Ces actes abjects ont été commis sur une enfant à laquelle il avait aussi im-

posé un isolement culturel, éducatif et social. A ce mode de faire ignominieux s'ajoute une intense volonté délictueuse. L'homme a contraint la fillette dès l'âge de 5 ans et demi et ce durant une dizaine d'années tout en lui disant de garder le secret.

Calculateur

Le jugement souligne l'esprit calculateur et méthodique de l'accusé ainsi que ses mobiles purement égoïstes. Rien dans sa situation personnelle – une enfance paisible et un train de vie confortable – n'explique ce comportement. Le déni

persistant de l'octogénaire a aussi joué en sa défaveur. Faute de présenter une pathologie lourde qui rendrait une privation de liberté beaucoup plus insupportable que pour tout autre condamné, la Cour estime enfin que l'âge avancé de l'intéressé n'a pas à être pris en compte.

Sa vieillesse, tout comme les dix années écoulées depuis les faits pousseront tout de même la Cour à renoncer à une mesure d'internement de durée illimitée. La lourde peine infligée – celle-ci va même au-delà des 9 ans requis par les subs-

titut Yves Bertossa –, étant insuffisante pour se prémunir contre une récidive.

La Cour de cassation aura certainement à connaître de cette affaire hors du commun. Aux yeux de la défense, représentée par Mes Yael Hayat et Sylvain Pont, l'état de désorientation mentale de l'accusé et donc son aptitude à prendre part aux débats n'ont pas été sérieusement examinés. Un état qui, selon le médecin de l'unité carcérale psychiatrique, va encore se détériorer au contact du monde carcéral.

Fatil Mansour

Peine alourdie pour l'ex-official de Fribourg

Escroquerie La justice a condamné l'ancien homme d'Eglise à 10 mois de prison ferme au lieu de 6 en première instance

Devant la justice

C'est en civil que L., ancien officiel du diocèse de Lausanne, Genève et Fribourg de 1991 à 2003, a comparu mardi devant le tribunal d'appel pénal de Fribourg. Réduit à l'état laïc par le Vatican le 26 mai parce qu'il avait refusé une assignation à domicile déléguée par l'évêque Bernard Genoud, l'ex-homme d'Eglise a laissé tomber le col romain pour se présenter devant la cour. Condamné à 28 mois de prison dont 6 ferme par le tribunal pénal économique en 2008 pour escroquerie, abus de confiance et faux dans les titres, L. est ressorti

mardi soir du tribunal cantonal avec une sanction encore plus lourde: 30 mois de prison, dont dix ferme. A ce stade, un recours au Tribunal fédéral «n'est pas exclu», selon son avocate.

Le méfait de L.: avoir détourné une somme avoisinant les 500 000 francs à l'évêché, à la fondation de la bienheureuse fribourgeoise Marguerite Bays et à une jeune femme, qui était par ailleurs sa pupille. Originaire de Lima (Pérou) et de Villars-sur-Glâne, cet homme de 59 ans a mélangé son compte privé et celui de l'officialiat, le tribunal du diocèse. Il a utilisé une partie de cet argent en chambres d'hôtel, restaurants et cadeaux. Pour ac-

céder à sa fonction, il avait en outre produit un faux doctorat en droit canon.

«Manque de compassion»

«Aujourd'hui encore (durant l'audience, ndr), il a manqué de compassion de manière flagrante à l'égard de ses victimes», estime le juge cantonal Alexandre Papaux au moment de la lecture de l'arrêt. «De plus, il a sans relâche dénigré celle qui le considérait comme un parent», soit sa pupille. Autre reproche de la cour. L. n'a pas profité des 4000 francs mensuels qu'il recevait du diocèse jusqu'à fin 2008 pour rembourser en partie ses victimes.

Actuellement, il vit à Lausanne avec sa cousine, reçoit 1400 francs par mois du diocèse et 300 francs du Centre social régional de Lausanne. Réponse de l'intéressé durant l'audience: il a transmis deux manuscrits à une maison d'édition en Espagne et espère toucher à terme des droits d'auteur. Mais pour Raphaël Bourquin, substitut du procureur, L. a «un côté manipulateur» et «sa réduction à l'état laïc est la conséquence de l'absence totale de prise de conscience».

«Imaginez cet homme avec des couches»

Le recours déposé par l'avocate de l'ancien homme d'Eglise, Laura

Santonino, demandait un sursis complet, en raison de l'état de santé de son client, épileptique depuis son adolescence. Lors de son premier procès, il s'était d'ailleurs effondré devant les juges. Avec deux à trois crises quotidiennes, l'état de santé de L. s'est aggravé ces derniers mois. «Mon client perd désormais ses urines lors de ses crises, a plaidé mardi la femme de loi. Imaginez cet homme en prison, peut-être avec des couches, entouré d'autres hommes. La peine doit respecter l'homme et sa dignité.» Pour la cour toutefois, les problèmes de santé de L. «ne sont pas extraordinaires de sorte à réduire la peine». Mathieu Signorelli